



Services Techniques
6-Libertés publiques et pouvoir de police
6.1-Police municipale
Réf : 2024.126

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT 20 allée du Moulin de Desclau

Le Maire de la Commune de GRADIGNAN (Gironde),
VU les articles L 2213-1 à L 2213-6 du Code général des Collectivités
Territoriales, relatifs aux pouvoirs conférés aux Maires en matière de circulation et de
stationnement,

VU le Code de la Voirie routière, Art. R 115-1 et suivants,

VU le Code de la Route, **VU** le Code Pénal,

VU la demande présentée par l'EURL « L'Artisan Charpentier » qui souhaite
mettre en place une benne, au droit du n°20 allée du Moulin de Desclau à Gradignan,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire, dans un but de sécurité publique, de
réglementer la circulation sur cette voie,

A R R E T E

=====

ARTICLE 1er

Du 04 au 05 avril 2024 2024, l'EURL « L'Artisan Charpentier » est autorisée à
stationner une benne, au droit du n°20 allée du Moulin de Desclau (voie métropolitaine).

ARTICLE 2

Durant la période des travaux :

- la benne sera stationnée sur le trottoir,
- La chaussée sera rétrécie au droit du stationnement de la benne,
- Un cheminement piétonnier sera à préserver et à indiquer,
- La vitesse sera limitée à 30 km/h,
- Le nettoyage, balayage et la remise en état de la voirie, et trottoirs devront être réalisés.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté, qui sera publié et affiché sur la benne sera
constatée par un procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

ARTICLE 4

La présente autorisation fera l'objet du paiement d'une redevance, calculée
conformément aux dispositions décidées par délibération du conseil municipal du 14 décembre
2020 revalorisée annuellement.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Responsable de la DGEP4, Bordeaux Métropole,
 - Monsieur le Directeur de l'EURL « L'Artisan Charpentier »
 - Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à GRADIGNAN, le 03 avril 2024

P/Le Maire
L'Adjoint Délégué



Gérard FABIA